

Demande d'octroi d'allègements et concept de protection phonique, procédure d'assainissement concernant l'aérodrome militaire de Payerne

Participation et consultation du 1^{er} mai 2001

Requérant:	Office fédéral des exploitations des Forces aériennes (OFEFA)
Objet:	Procédure d'assainissement selon l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB; RS 814.41), demande d'octroi d'allègements et concept de protection phonique.
Dossier mis à l'enquête:	<ul style="list-style-type: none">- dossier „Concept de protection phonique, aérodrome militaire de Payerne“- explications
Procédure de participation et de consultation:	Conformément à l'art. 30 de la loi fédérale sur la procédure administrative (RS 172.021) et l'art. 45 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, les autorités fédérales, les cantons et les communes concernés doivent être consultés avant que l'autorité compétente prenne sa décision. Durant la mise à l'enquête publique, la population concernée a l'occasion de soumettre des propositions par écrit auprès des administrations communales de 1541 Bussy, 1482 Cugy, 1483 Frasses, 1543 Grandcour, 1483 Montet, 1541 Morens, 1530 Payerne et 1542 Rueyres-les-Prés.
Mise à l'enquête:	Les documents relatifs à la demande peuvent être consultés auprès des administrations communales de 1541 Bussy, 1482 Cugy, 1483 Frasses, 1543 Grandcour, 1483 Montet, 1541 Morens, 1530 Payerne et 1542 Rueyres-les-Prés, du 1 ^{er} mai au 31 mai 2001.
Opposition:	Toute personne, organisation ou autorité qui constitue une partie conformément à la loi fédérale sur la procédure administrative, peut, dans les 30 jours suivant la publication dans la Feuille fédérale, <i>au plus tard le 31 mai 2001</i> , déposer par écrit une opposition motivée, auprès des administrations communales de 1541 Bussy, 1482 Cugy, 1483 Frasses, 1543 Grandcour, 1483 Montet, 1541 Morens, 1530 Payerne et 1542 Rueyres-les-Prés. Les communes transmettent les oppositions et les propositions à l'autorité compétente.

1^{er} mai 2001

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

Demande d'octroi d'allégements et concept de protection phonique, procédure d'assainissement concernant l'aérodrome militaire de Payerne

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	17
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.05.2001
Date	
Data	
Seite	1505-1505
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 349

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.